

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 avril 2011**  
~~~~~

**EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS LA GARRIGUE À SAINT ANDRÉ DE SANGONIS  
DÉCLARATION DE PROJET**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 avril 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN – M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

Mme Sylvie CONTRERAS à M. Jean-Marcel JOVER, Mme Maguelonne SUQUET à Mme Anne-Marie DEJEAN

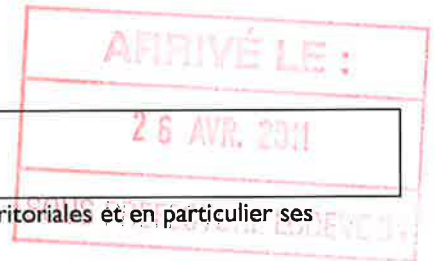
Excusés :

Mme Hélène BARRAL, M. Bernard JEREZ, M. André YVANEZ

Absents :

M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 38	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 126-1 et R.126-1 à 4

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-III-122 du 17 décembre 2010 portant organisation des enquêtes publiques conjointes

Vu la délibération en date du 23 juin 2008 par laquelle le conseil communautaire a défini le périmètre définitif de la zone d'aménagement concerté à vocation économique La Garrigue à Saint André de Sangonis,

Vu que le conseil a approuvé le dossier de création de la ZAC.

Vu la délibération du 21 juillet 2008 par laquelle le périmètre de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire a été fixé,

Vu l'ordonnance de la Présidente du tribunal administratif de Montpellier du 22 juin 2010 portant désignation du commissaire enquêteur

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 janvier au 25 février 2011

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur du 10 mars 2011

Considérant l'intérêt général de la réalisation de l'extension du parc d'activités La Garrigue à Saint André de Sangonis

Considérant que les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Offrir un site attractif en vue d'aider au développement d'entreprises locales existantes
- Favoriser l'accueil d'entreprises nouvelles créatrices de richesses, d'emplois, dans un bassin durement touché par le chômage. Les entreprises implantées sur cette extension devraient représenter près de 250 emplois.
- Jouer un rôle de régulateur des prix du marché, étant donné la forte pression foncière exercée sur le territoire

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✕ De reconnaître l'intérêt général de l'extension du parc d'activités La Garrigue à Saint André de Sangonis
- ✕ D'approuver la mise en œuvre des travaux d'équipement public prévus dans le dossier de création de ZAC
- ✕ De demander à Monsieur le Président d'adresser cette déclaration de projet à Monsieur le Préfet en vue d'arrêter la déclaration d'utilité publique de ce projet
- ✕ De dire que cette déclaration de projet sera publiée au recueil des actes administratifs de la communauté de communes et sera affichée dans la commune de Saint-André de Sangonis

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 443 le

22 AVR. 2011

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

22 AVR. 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



<b>RAPPORT 4 - 3</b> <i>Rapporteur : M. Bernard DOUYSSET</i>	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
<b>EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS LA GARRIGUE À SAINT ANDRÉ DE SANGONIS</b>	
<b>DÉCLARATION DE PROJET</b>	

Par délibération en date du 23 juin 2008, le conseil communautaire a défini le périmètre définitif de la zone d'aménagement concerté à vocation économique La Garrigue à Saint André de Sangonis et a approuvé le dossier de création de la ZAC. Il a par ailleurs fixé par délibération du 21 juillet 2008 le périmètre de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

Le projet consiste à aménager et à équiper les terrains à proximité du parc d'activités existant qui a été requalifié en même temps, dans l'objectif d'offrir à la commercialisation des parcelles aménagées supplémentaires. Le programme d'aménagement prévoit la réalisation des voiries, des réseaux, de parkings et la création d'espaces verts ainsi que la gestion des eaux pluviales.

L'extension représente une surface approximative de 11,7 ha, comportant environ 8 ha de surfaces cessibles et 40 000 m<sup>2</sup> de SHON potentielle.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Offrir un site attractif en vue d'aider au développement d'entreprises locales existantes
- Favoriser l'accueil d'entreprises nouvelles créatrices de richesses, d'emplois, dans un bassin durement touché par le chômage. Les entreprises implantées sur cette extension devraient représenter près de 250 emplois.
- Jouer un rôle de régulateur des prix du marché, étant donné la forte pression foncière exercée sur le territoire

A ce titre, le projet présente un caractère d'intérêt général.

Le projet a été soumis à enquête publique du 26 janvier au 25 février 2011. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserves à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des terrains dans son rapport remis au Sous Préfet le 10 mars 2011.

Les copies du rapport d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur sont tenues à disposition du public au siège de la communauté de communes et à la mairie de Saint André de Sangonis, lieu d'enquête publique pendant un an.

Il est donc proposé à l'assemblée

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 126-1 et R.126-1 à 4

Vu l'ordonnance de la Présidente du tribunal administratif de Montpellier du 22 juin 2010 portant désignation du commissaire enquêteur

Vu l'arrêté préfectoral n°10-III-122 du 17 décembre 2010 portant organisation des enquêtes publiques conjointes

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 janvier au 25 février 2011-03-31 vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur du 10 mars 2011

Considérant l'intérêt général de la réalisation de l'extension du parc d'activités La Garrigue à Saint André de Sangonis

Je propose donc à l'Assemblée :

-D'approuver l'intérêt général de l'extension du parc d'activités La Garrigue à Saint André de Sangonis

- D'approuver la mise en œuvre des travaux d'équipement public prévus dans le dossier de création de ZAC
- De demander à Monsieur le Président d'adresser cette déclaration de projet à Monsieur le Préfet en vue d'arrêter la déclaration d'utilité publique de ce projet
- De dire que cette déclaration de projet sera publiée au recueil des actes administratifs de la communauté de communes et sera affichée dans la commune de Saint André de Sangonis

Le Président  
  
Louis VILLARET